



**Budget 2012 de la Ville et du CPAS de Liège :
réflexions et propositions libérales**

Finances et fiscalité

Si le budget ordinaire est présenté avec un léger boni à l'exercice propre (169.360 €), ce résultat n'est possible qu'après prélèvement sur les provisions de 50.642.043 € dont :

- Pensions : 37.870.000 €
- Dépenses de personnel : 12.772.043 €

De même, un premier prélèvement sur le Fonds FOURMI intervient à hauteur de 725.994 €.

Hors pensions, le déficit réel avoisine donc les 13,5 M €. La majorité se borne à dire que les provisions et fonds ayant été constitués à des fins de prélèvements, il est normal de s'en servir. La justification se poursuit par l'affirmation que les réserves seront suffisants pour tenir le choc jusqu'à réindexation du Fonds des Communes en 2016

Provisions (Pensions, FOURMI, personnel, etc.)

La Ville est dotée d'une série de fonds spécifiques dédiés : « Succession Hardy », « Haute Ecole », FOURMI, Dépenses de personnel, Pensions, etc.

Fin décembre 2012 :

- la provision Pensions est estimée de 19,235 M €. (elle est dédiée aux pensions résiduelles). Un nouveau versement de 150 M € est attendu en 2013 et un dernier de 100 M € en 2018 ;
- le Fonds FOURMI est estimé à 25.568.896 € ;
- la provision pour dépenses de personnel est estimée à 9.411.824 €.

Le cumul FOURMI/Personnel se monte donc à 34.980.720 € alors qu'il était estimé à 22,75 M € au plan de gestion, c'est donc en soi une bonne nouvelle...

A politique constante, l'an passé, la Ville pouvait tenir jusque 2016 avec ses réserves, un solde de 11,15 M € subsistait à ce moment.

Ce n'est plus le cas puisque le déficit annuel réel avoisine les 13,5 M €. La situation s'est donc empirée...

Ce prélèvement permet de couvrir les dépenses de personnel (+ 8,3 % pour les nommés, + 6,9 % pour les ACS), mais sans plan de recrutement et de promotion, il est difficile d'établir le détail de ces dépenses. Notons que le CRAC impose à la Ville, compte tenu de l'absence d'un plan de recrutement et de promotion, que toute décision en ce domaine soit soumise à l'autorisation préalable du Ministre.

On sait également que la Ville sera confrontée à plusieurs difficultés dont la problématique des cotisations à l'ONSS-APL. Cela joue non seulement pour la Ville, mais aussi pour le CPAS et surtout pour la Police. Cette année, pour la police, l'impact d'une augmentation de 1,5 % a un coût de 641.846 € (cotisation à 21,5 % et on sait qu'il faudra atteindre 34 % en 2016).

Une politique égale, c'est aussi des dotations CPAS, Police, Intradel, IILE, etc. constantes et c'est loin d'être le cas pour toutes les entités.

Ceci pose plus généralement la question du respect des balises du plan de gestion (voir tableau ci-après).

Constat

Les balises ne sont pas respectées, notamment pour :

- **La police**

o Cotisations ONSS-APL

1 % d'augmentation représente 427.987 €. Le tableau ci-dessous indique le coût (€ courant) les prochaines années et dès lors le montant de dotation supplémentaire à charge de la ville.

Année	%	Surcoût
2012	21,5	641 846,30 €
2013	23,5	855 795,07 €
2014	26,25	1 176 718,22 €
2015	32,5	2 674 359,58 €
2016	34	641 846,30 €
Total		5 990 565,47 €

o Provision

La Police a provisionné 3.500.000 pour faire face aux arriérés dus au personnel en matière de pécule de vacances (2002-2010). Le coût estimé (hors intérêts de retard éventuels) est de 10.165.268 €.

➔ le besoin en dotation complémentaire est de 12.655.832,47 € d'ici 2016

- **Le fonctionnement**

Lors de l'actualisation du plan de gestion, les calculs montraient que de 2006 (comptes) à 2011 (budget), l'augmentation des dépenses de fonctionnement s'élevait à 18,33 % soit 3,138 % par an. Si on se limitait aux comptes connus à l'époque (2006-2009), l'augmentation était de 12,87 % en 4 ans, soit 3,084 %. Cela paraissait très optimiste d'annoncer limiter les dépenses de fonctionnement à 0,5 % l'an...

L'actuel budget confirme nos craintes, même s'il faut admettre une augmentation relativement limitée de 1,53 % par rapport au plan de gestion (dont coût... 823.000 €).

- **L'IILE**

La dotation à l'intercommunale d'incendie connaît une forte augmentation passant de 2 % (Plan de gestion) à 3,18 %.

Type	CMB 2011	BI 2012	Différence 2011-2012	Plan de gestion	Différence 2012/PG	Balise
Pensions	39 439 000,00 €	38 680 000,00 €	-1,92%	37 870 000,00 €	2,14%	
Traitements enseignants	981 271,00 €	1 018 609,00 €	3,81%	990 000,00 €	2,89%	
Traitements non enseignants	140 862 228,00 €	151 249 934,00 €	6,87%	146 830 000,00 €	3,01%	
Total DO Personnel	181 282 499,00 €	190 948 543,00 €	5,06%	185 690 000,00 €	2,83%	
Total DO Fonctionnement	54 060 339,00 €	54 653 356,00 €	1,09%	53 830 000,00 €	1,53%	0,5%
CPAS	24 151 294,00 €	24 512 813,00 €	1,47%	24 512 813,00 €	0,00%	1,5%
IILE	20 525 733,00 €	21 200 000,00 €	3,18%	20 940 000,00 €	1,24%	2,0%
INTRADEL	8 176 000,00 €	8 304 075,00 €	1,5%	8 340 000,00 €	-0,43%	2,0%
Prêts CRAC	5 759 773,00 €	5 759 773,00 €	0,00%	5 760 000,00 €	0,00%	
Police	53 821 464,00 €	56 600 000,00 €	4,91%	54 897 893,00 €	3,10%	2,0%
Autres DO Transfert	22 649 187,00 €	19 272 747,00 €	-17,52%	19 030 000,00 €	1,28%	F.courant
Autres DO Transfert sans exceptionnels	19 258 187,00 €	19 272 747,00 €	0,08%	19 030 000,00 €	1,28%	F.courant
Total DO Transfert	135 083 451,00 €	135 649 408,00 €	0,42%	133 480 000,00 €	1,63%	
Frais financiers	2 130 150,00 €	1 697 650,00 €	-25,48%	1 500 000,00 €	13,18%	
Dette Ville	21 359 325,00 €	25 790 994,00 €	17,18%	25 390 000,00 €	1,58%	
Dette Pouvoirs subsidiants	1 417 243,00 €	1 360 669,00 €	-4,16%			
Divers dette	674 279,00 €	586 047,00 €	-15,06%	2 090 000,00 €		
Total DO Dette hors emprunts consolidés	25 580 997,00 €	29 435 360,00 €	13,09%	28 980 000,00 €	1,57%	
Emprunts consolidés (remboursés CRAC)	49 145 354,00 €	53 583 212,00 €	8,28%	49 150 000,00 €	9,02%	
Total DO Dette	74 726 351,00 €	83 018 572,00 €	9,99%	78 130 000,00 €	6,26%	
Total RO Prestations	14 037 665,00 €	13 868 261,00 €	-1,22%	13 720 000,00 €	1,08%	
Fonds des communes	130 801 394,00 €	132 243 901,00 €	1,09%	129 864 293,00 €	1,83%	
Taxes et redevances	144 410 951,00 €	148 595 023,00 €	2,82%	149 470 000,00 €	-0,59%	
Total RO Transfert	381 953 283,00 €	387 944 204,00 €	1,54%	381 890 000,00 €	1,59%	
Dividendes	19 858 081,00 €	11 151 228,00 €	-78,08%	13 120 000,00 €	-15,01%	
Dividendes sans exceptionnel	12 153 449,00 €	11 151 228,00 €	-8,99%	13 120 000,00 €	-15,01%	
Participations	839 875,00 €	751 643,00 €	-11,74%	771 779,00 €	-2,61%	
Total RO Dette	20 697 956,00 €	11 902 871,00 €	-73,89%	13 891 779,00 €	-14,32%	
Total DO	467 526 809,00 €	467 963 405,00 €	0,09%	452 670 000,00 €	3,38%	
Total RO	470 571 550,00 €	468 132 765,00 €	-0,52%	447 630 000,00 €	4,58%	
Résultat	3 044 741,00 €	169 360,00 €	-1697,79%	- 5 040 000,00 €	-103,36%	

Constatons aussi les écarts significatifs en :

- **DO dette**

La dette, même hors emprunt consolidé, grimpe de 1,57 % par rapport au plan de gestion et compte tenu des investissements qui se poursuivent, ce constat ne pas va changer.

Au niveau investissements, il était prévu au plan de gestion de rapatrier les investissements hors balises dans la balise... Ce n'est pas le cas en 2012.

Le Secrétaire communal l'indique d'ailleurs dans son avis article 12 : « *Mon attention est toutefois attirée par l'évolution des dépenses extraordinaires hors balises, alors que le plan de gestion prévoyait leur rapatriement progressif dans les limites de la balise* ».

- **RO dette**

Les dividendes fondent comme neige au soleil... -15 % par rapport au plan de gestion. A titre d'exemple, l'opération HC fait perdre 1,19 M par an les 9 prochaines années.

Sur ces bases, on peut estimer l'évolution des deux principaux Fonds de réserve.

En se limitant à deux variables, la couverture du déficit Ville (10 M €, soit le prélèvement de 2012 duquel il faut retirer 3,5 M € des indemnisations – estimées entre 3 et 4 M € – prévues pour le licenciement des agents qui seront nommés) et la dotation complémentaire Police (uniquement pour les cotisations ONSS-APL et donc hors arriérés pécule de vacances), les deux principales réserves évoluent comme suit :

Années	Soldes Fonds
2012	34 980 720,00 €
2013	24 124 925,00 €
2014	12 948 206,78 €
2015	273 847,20 €

Or, on a vu plus haut que d'autres défis attendent la Ville...

Le raisonnement du « tout va bien, on a cagnotté » ne tient absolument pas la route !

On peut aussi se demander quelle seront les bases sur lesquelles porteront les balises à l'avenir ? Celles du plan de gestion ? Cela suppose de solides économies, voir de renoncer à la politique adoptée en juin 2010 pour le personnel... Celles de 2012 ? Le gap sera donc amplifié...

La Ville devra immanquablement augmenter ses recettes dans les prochaines années et nous craignons qu'une piste soit l'augmentation des centimes additionnels à l'IPP. Un demi % représente 2.639.812,69 €...

L'Echevin des Finances parle, dans son avis article 12 d'« *opérer des choix stratégiques indispensables en privilégiant le core business de la Ville* ».

Pour le Mouvement Réformateur.

- Le plan de gestion doit être actualisé au plus vite ;
- Un monitoring permanent des dépenses et recettes doit être mis en place avec un rapport semestriel sur l'évolution des dépenses et recettes devant le conseil communal ;
- Une réflexion menant à un véritable **plan d'aménagement et de développement urbain** dont l'objectif serait un accroissement sensible du nombre d'habitants doit être mise en place.

Fiscalité

Ce résultat déficitaire n'est cependant obtenu qu'en relevant – comme chaque année – de manière conséquente une série de taxes pour les exercices budgétaires 2012-2013. On nous parle de simple indexation... mais indexer une taxe est déjà révélateur d'une certaine volonté politique...

Voici la liste des augmentations (à noter que la Ville applique presque systématiquement le taux maximum prévu par la circulaire budgétaire) :

- taxe sur la publicité mobile ;
- taxe sur l'enlèvement des déchets abandonnés ;
- taxe sur l'enlèvement d'affiches ;
- taxe sur les terrains non bâtis ;
- taxe sur les parcelles non bâties ;
- taxe sur les débits de boissons ;
- taxe sur les établissements dangereux ;
- taxe sur les dépôts de mitraille ;
- taxe sur les panneaux publicitaires ;
- taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium ;
- taxe sur les friteries
- redevance sur le traitement de demandes d'autorisation et de permis (adaptation du coût horaire du travail nécessaire → une demande de permis d'urbanisme coûtera donc plus cher [150 au lieu de 100 €])

Enfin, le règlement relatif à la taxe sur les agences bancaires est adapté afin d'englober les intermédiaires de crédit (ex. un crédit auto fait en garage...).

A noter que la dernière née des taxes de l'arsenal déjà bien fourni des 42 taxes (43 maintenant), 18 redevances et de l'amende, la **taxe sur les implantations commerciales**, est bien budgétée cette année (400.000 €).

Les additionnels au Prl, maintenus à 2870, croissent de 3,24 M € à 65,59 M €.

Enfin, notons quatre nouvelles initiatives :

- 50.000 € pour une étude (ne pas dire audit...) sur les synergies Ville/CPAS (à l'extra) → c'est une idée MR
- 50.000 € pour un règlement permettant d'indemniser les commerçants en cas de travaux → c'est une idée MR
- 50.000 € pour encourager l'embellissement des façades commerciales dans un quartier déterminé. Belle initiative.
- 250.000 € pour permettre l'engagement et l'accompagnement social de 30 « article 60 » venant du CPAS.

400.000 €... comme le rendement de la taxe sur les implantations commerciales...

En conclusion :

- Au premier abord, on a l'impression que ce budget est un copier/coller du dernier CMB, mais à l'analyse, c'est loin d'être un budget de transition, fruit d'une politique de longues années...

- Le budget contient les prémisses de difficultés futures de la ville qui imposeront des choix stratégiques comme le dit l'Echevin des Finances. Mais quels sont-ils à son estime ? Quelle est la vision à moyen et long terme du Collège ?
- La Ville fait toujours « tourner la planche à billets » au détriment essentiellement des activités commerciales au sens large (débit de boisson, implantations commerciales, panneaux publicitaires, agences bancaires), sans pour autant avoir une réflexion sur sa fiscalité comme nous le demandons depuis si longtemps.

Il eut été apprécié que le Collège, appelé à puiser dans ses réserves et à dépasser les balises du plan de gestion dans certaines dépenses, expose sa vision des prochaines années et ses grandes orientations fiscales.

Pour ne pas changer, il y a un manque total de vision prospective des choses, et le plan de gestion de mars 2011 semble dépassé...

Enfin, le MR réclame depuis deux ans un audit généralisé et indépendant des services communaux liégeois. L'audit est certes un instrument de meilleure gouvernance, mais il doit aussi permettre d'améliorer le fonctionnement des services communaux au bénéfice des citoyennes et citoyens. .

Un audit de la Ville de Liège devrait permettre de mettre en évidence les abus et le gaspillage des ressources financières et humaines ; il pourrait identifier les erreurs et les fraudes (éventuelles) par des contrôles matériels et comptables, des contrôles des opérations et des achats.

La Ville avance timidement en ce sens dans le cadre des synergies avec le CPAS, mais reste frileuse concernant sa propre gestion.

Liège, le 20 décembre 2011.

RAPHAEL MIKLATZKI

ANALYSE DU BUDGET 2012 DE LA ZONE DE POLICE DE LIEGE

La présentation d'un budget est toujours un moment clé dans la vie d'une institution, car ce document est un des principaux paramètres qui permet de jauger sa santé. Il permet en outre, au-delà de l'austérité des chiffres, d'évaluer ses intentions, voire la cohérence de son projet et, en la matière, il en va comme des vins, il a des bons crus, des moins bons mais aussi des mauvais.

Le droit de chaque citoyen de vivre dans une ville sûre et de bénéficier d'un environnement de qualité reste, pour les élus M.R., deux objectifs auxquels ils sont viscéralement attachés. Ils sont convaincus que ces objectifs ne seront approchés qu'avec le concours d'une police motivée et le soutien apporté par des associations de terrain.

Nous avons noté ces dernières années plusieurs signes encourageants, une gestion des ressources humaines plus efficace que dans le passé, un absentéisme qui retrouve des niveaux acceptables, des engagements pour compléter le cadre administratif et logistique, la construction et la mise en service de commissariats, l'installation d'un réseau plus dense de caméras. Ces efforts doivent être poursuivis. Cependant, cette évolution ne doit pas nous illusionner. L'arbre peut parfois cacher la forêt. Des zones d'ombres, des points noirs et non des moindres, subsistent auxquels il faut d'attaquer sans délai.

La toxicomanie fait des ravages de plus en plus inquiétants chez un nombre croissant de nos adolescents, quelle que soit leur origine. Dorénavant, les dealers s'attaquent à des proies de plus en plus jeunes, de plus en plus fragiles. Toutes les tentatives, même la mise en oeuvre du projet TADAM, se sont révélées vaines et le phénomène n'est, jusqu'à présent, ni réduit ni endigué. En 2011, on note un taux d'interpellations de 25 % supérieur par rapport à 2010 (905 - 675).

Les élus, même si le combat paraît difficile et sans fin, n'ont pas le droit de rester sur le bord de la route, alors qu'il s'agit de défendre l'avenir de notre société. Seules la persévérance et la cohérence seront payantes.

Parallèlement, à la traque des vendeurs d'illusion et de leur mise à disposition des autorités judiciaires, il s'agit de prendre en charge ceux qui sont tombés dans le piège, de développer sans tabous la prévention en y associant étroitement le plan fédéral des grandes villes, le plan de prévention, la cellule drogue, les directeurs des écoles et les associations qui travaillent sur le terrain. Partout, les ambitions doivent être revues à la hausse, de nouvelles pistes doivent être explorées, notamment par des actions de sensibilisation vers les futurs enseignants et en impliquant dans les milieux scolaires les associations de parents.

Le même constat peut être fait en matière de délinquance juvénile, de vols à la tire et dans les voitures, des vols à main armée phénomènes qui touchent principalement les commerçants et les professions libérales. Les statistiques qui nous ont été communiquées indiquent des évolutions parfois contrastées, souvent inquiétantes.

En matière de délinquance juvénile, on note une progression constante des faits délictueux, 5 % par rapport à 2010 (1211 - 1148) mais 18 % par rapport à 2009 (1211 - 1024), dans les vols à main armée une stabilisation relative (122-120) dans les vols à la tire une augmentation de 2010 à 2011 (1658-1630) et une explosion par rapport à 2009 (1658-1266).

Le Groupe M.R. s'est toujours montré positif. Cependant, il a toujours attiré l'attention de la majorité et du chef de corps sur certaines lacunes dont il demande la correction.

Dois-je rappeler, entre autres :

- que la Police de proximité, dont on ne cesse de proclamer l'indispensable nécessité reste trop souvent un leurre dans les quartiers péricentraux et en périphérie de notre ville, parce que les effectifs qui existent sur papier dans les divisions sont détournés de leur mission de base pour lesquelles ils ont été prévus et sont affectés à d'autres tâches (Justice, matchs de football).
- que les zones couvertes par les commissariats de quartier sont trop étendues. Il est temps d'examiner sérieusement leur éclatement et la création de souscommissariats en utilisant les infrastructures communales existantes, notamment les mairies de quartier.
- de multiplier des synergies cohérentes avec les gardiens de la paix, les éducateurs de rue, les agents de convivialité.
- de mettre en place un corps des cadets de la police, à l'image de ce qui fonctionne, avec un réel succès au Québec. Ce maillon manquant pourrait voir le jour grâce à une collaboration avec la Province de Liège et les autres zones de police.
- d'aménager un espace afin d'y sensibiliser les jeunes à la sécurité routière.

Le budget 2012, proprement dit, nous est présenté à l'équilibre à l'ordinaire en ponctionnant le fonds de réserves de 2.934.999 euros. Demain, les responsables de la Zone de Police ne pourront compter que sur un fonds de réserves écorné pour faire face aux grands défis des années prochaines. Comment financer les arriérés dus au personnel policier en matière de pécule de vacances, estimé à 10.165.265 euros, et l'augmentation progressive de la part patronale ONSSAPL, qui se traduit déjà en 2012 par un surcoût de 641.846,30 euros.

Dès 2015, à masse salariale égale, il faudra budgéter de manière récurrente, plus de 6.000.000 d'euros. Comment et où aller chercher ces nouveaux moyens, sans toucher à la qualité du service que le Corps de Police rend à la population et qui, faut-il le rappeler, vient encore de se vérifier il y a 8 jours, sur la Place St. Lambert. Comment, par ailleurs, initier des nouveaux projets ?

Ces questions, pourtant fondamentales, restent encore aujourd'hui sans réponse.

Les perspectives à l'extraordinaire ne sont pas plus rassurantes. Une époque se termine, caractérisée par des subsides fédéraux à hauteur de 30.000.000 d'euros. Cette manne aura permis la présentation de budgets et de comptes positifs, comprenant un fonds de réserves substantiel qui s'est progressivement vidé.

Aujourd'hui, alors qu'il est impératif de mettre à disposition de notre corps de police, des infrastructures nouvelles ou rénovées et des outils performants pour lui permettre de remplir au mieux ses missions, le solde n'y suffit plus.

Dès lors, pour financer les investissements, on a recours à l'emprunt (3,5 millions d'euros) ce qui en l'occurrence, n'est qu'une technique normale si elle est utilisée avec discernement et modération. Si on nous assure que la Ville de Liège prendra, dorénavant, en charge les intérêts des emprunts qui n'exédront pas annuellement la balise fixée, reste qu'au-delà, c'est la Zone de Police qui devra assumer le remboursement du capital.

CONCLUSION : La Zone de Police vient de se débarrasser d'un de ses plus beaux bijoux. Elle se retrouvera, comme la cigale dans la fable, avec des fonds de réserves réduits à leur plus simple expression, lorsqu'il s'agira de préparer les prochains budgets, dans un contexte dans lequel la crise n'aura pas disparu.

On doit craindre un avenir en demi-teinte, avec des objectifs revus à la baisse et une impossibilité de mettre en place de nouvelles initiatives en l'absence de moyens suffisants.



Budget du C.P.A.S. 2012

« En faisant une promesse, on contracte une dette »

Robert William Service

Geneviève Mohamed
Catherine Robert
Olivier Mazy
Jean-Yves Segers

PREAMBULE

"La crise"... c'est le mot qui se trouve sur toutes les lèvres depuis 3 ans, mais rarement pour désigner la même chose. Crise immobilière, crise financière, crise bancaire, crise économique, crise budgétaire, crise de l'euro... Ces crises ont succédé les unes aux autres, affectant non seulement les acteurs économiques mais aussi les gouvernements et comme toujours, en bout de chaîne... les ménages et de manière plus accrue encore, les ménages précarisés qui font l'objet de toutes les attentions de notre CPAS.

Si, par le passé, nous avons souvent critiqué un budget replié sur lui-même, manquant d'ambition, de vision proactive des choses, nous souhaitons aujourd'hui plus que jamais que le budget du CPAS reflète une vision réaliste de la situation.

EN QUELQUES CHIFFRES

Or, comme chaque année, l'équilibre du budget 2012 est un équilibre factice permis, quant au budget ordinaire, en majeure partie par le biais de la dotation communale, augmentée de 1,50% hors frais financier conformément au plan de gestion. Nous rappelons cependant que la part de la dotation communale par rapport au total des recettes de transfert a connu une importante diminution puisqu'en 2001, elle représentait 33,08% des recettes de transfert pour se voir limiter aujourd'hui à 17,9% de celles-ci.

Cet équilibre est également rendu possible grâce à un prélèvement sur le Fonds de réserve aide sociale de 358 000€. Si le groupe MR se réjouit de constater que la durée de vie de ce dernier a été prolongée grâce à une diminution du nombre de dossier RIS à 65%, nous prônons toujours la vigilance. En effet, à la lecture des données statistiques disponibles à ce jour (transmises le 24 novembre dernier), les chiffres se limitent au mois d'août 2011. Or, chacun sait que le nombre de dossier RIS diminue toujours durant l'été en raison du travail saisonnier pour reprendre vers la hausse par la suite.

Sans vouloir diminuer les efforts réalisés par l'équipe de REINSER – et nous tenons ici à les remercier pour le travail accompli – nous demandons ici un budget réaliste qui tienne compte de la réalité économique et sociale d'aujourd'hui.

Or, nous ne considérons pas réaliste de prévoir une indexation du RIS de seulement 1,27% au lieu des 2x2 % (indexation juin 2011 liée au bien-être s'étalant sur l'ensemble de l'année 2012 et index 2% janvier 2012) se basant sur la diminution des dossiers RIS alors que tous savaient déjà et cela est confirmé aujourd'hui, que les mesures de l'accord du Gouvernement fédéral allaient aller dans le sens d'une plus grande sévérité notamment en matière d'allocation de chômage entraînant inévitablement une

augmentation sévère des exclusions de chômage et le risque, plus que réel, de voir une part importante des personnes visées par ces mesures venir frapper à la porte du CPAS.

EXCLUSION DE CHOMAGE/SANCTION ONEM

En 2010, 2488 liégeois étaient exclus temporairement ou définitivement du chômage. Avec les mesures à mettre en œuvre par le nouveau Gouvernement fédéral (prolongation du stage d'insertion ou d'attente et dégressivité des allocations de chômage), ces chiffres ne feront qu'augmenter. En effet, d'après une étude menée par le FGTB, on pourrait s'attendre à quelques 24 000 nouvelles exclusions dès avril 2012 sur l'ensemble du territoire national et 17 000 pour la Wallonie. Un rapide calcul tenant compte du fait que Liège représente 5,7% de la population wallonne, pourrait aboutir à un chiffre de l'ordre de 1000 nouveaux cas d'exclusion de chômage sur le territoire de la ville.

On sait le problème d'importance et on sait qu'est pointé du doigt le seul Gouvernement fédéral, taxé de volonté de *régionalisation larvée de la sécurité sociale*. Certes un dialogue avec l'instance fédérale est toujours bon à prendre (bien que les démarches entreprises jusqu'à ce jour n'ont pu aboutir, au contraire, au résultat escompté) et les contacts avec le FOREM sont primordiaux pour, je cite la Note de Politique générale « participer à l'effort d'intégration socioprofessionnelle de nos bénéficiaires », peut-on cependant tabler sur ces seules démarches pour appréhender le phénomène ?

Quelle autre solution suggère la majorité aux pouvoirs ? La mise en œuvre d'un subside spécifique de la ville pour la mise à disposition d'une trentaine d'article 60§7 pour des missions de proximité et l'engagement d'un(e) assistant(e) social(e) pour leur encadrement.

Cette mesure, si elle a le mérite d'exister, appelle quand même quelques réflexions :

- Tout d'abord, rappelons que le CPAS met déjà à disposition de la Ville 57 art.60 (à titre gratuit ;
- Que représentent trente art.60 supplémentaires face aux chiffres d'exclusion du chômage cités plus haut à part un emplâtre sur une jambe de bois ?
- Est-ce réaliste d'apporter à cette problématique de l'impact des exclusions de chômage une solution elle-même source de menace pour les CPAS puisque, et je reprends la note de politique générale « la régionalisation des programmes d'accompagnement des art.60§7 et 61 pourrait entraîner une diminution des moyens disponibles pour mener à bien ce travail » ?
- L'accompagnement social offert par REINSER sera-t-il vraiment plus efficace pour la remise à l'emploi des personnes exclues du chômage qui, malheureusement et on ne peut que le constater, n'ont pas fait preuve de la plus grande motivation

pour une éventuelle remise à l'emploi, personnes bien souvent peu respectueuses des obligations qui leur incombent mais rarement en oubli des droits qui sont les leurs ?

Ne devrions nous pas oser réfléchir à un système qui participerait à la fois à l'effort d'économies budgétaires réalisé à tous les échelons de pouvoirs et une meilleure efficacité du système de remise à l'emploi via les art.60§7 et 61 ? Oser s'inspirer des mesures mises en œuvre par le FOREM, sans atteindre bien entendu leurs dérives sujettes à critique, puisque de toute façon, en cas d'échec, nous ne pouvons rejeter la responsabilité sur un autre niveau de pouvoir ou un autre organisme, les candidats à REINSER restant -cela ne peut être remis en cause – bénéficiaire du RIS. Nous pensons cependant que limiter la durée d'instruction d'un dossier, entre son ouverture et une réelle remise à l'emploi effective (durée qui peut atteindre plusieurs mois) permettrait de mieux cibler les personnes réellement motivées et mobiliser moins d'énergie pour les agents de REINSER. D'autres règles mériteraient d'être objectivées en vue d'une encore meilleure efficacité du système et d'un meilleur ciblage des personnes motivées, non pas pour un futur retour vers les allocations de chômage mais par une réelle remise à l'emploi.

AIDES AUX ETRANGERS

Sur ce point, nous ne pouvons, tout comme nous l'avons fait à l'occasion du cahier de modifications budgétaires 2011, que faire part de notre inquiétude face à l'augmentation des chiffres de l'Aide aux Etrangers qui, bien que prise en charge par un autre pouvoir subsidiant, grèvera inévitablement, dans un délai plus ou moins long (après une période de cinq années qui suivent une éventuelle régularisation) le budget du CPAS. Ce jour là, il ne faudra plus compter sur le fonds de réserve Aide social qui sera alors épuisé pour faire face à ces nouvelles demandes.

Nous ne pouvons par ailleurs nier que l'augmentation des dossiers d'Aides aux Etrangers impacte indirectement le budget du CPAS en ce qu'il engendre une surcharge de travail de nos agents, à laquelle nous ne pouvons répondre par de nouveaux engagements, cadencés par notre plan de gestion – mais j'y reviendrai.

A ce sujet, la majorité, dans sa note de politique générale, rappelle son souhait de renfort humain de l'équipe de SADA notamment par le biais d'un appui d'agents venant de nos Plans communaux spécifiques. Le mot est dit, il s'agit d'un souhait. Or, dans la note sur les synergies, nous n'apercevons pas la concrétisation de ce souhait puisqu'est seule évoquée la recherche d'une solution pour le bâtiment de la rue Hors-Château mais rien n'est évoqué quant à un éventuel renfort de personnel.

PERSONNEL

Deux constats :

- Le nombre de dossiers à traiter par agents reste, malgré les chiffres actuels, bien supérieur au chiffre moyen constaté dans d'autres CPAS d'envergure (pour rappel, un agent de l'action sociale du CPAS de Liège traite en moyenne 100 à 120 dossiers d'intégration là où à Charleroi, les agents traitent moitié moins de dossiers) ;
- Un plan de gestion qui impose la stabilisation de la masse salariale à franc courant à hauteur de 31 millions d'euros, ne laissant quasi aucune marge de manœuvre en termes d'engagement.

Sur base de ces constats, il est évident que les services du CPAS devront encore faire davantage, avec moins de moyen humain. Or, et il serait hypocrite de le contester, les agents sont déjà actuellement sous pression permanente menant à une démotivation du personnel et à un climat social pour le moins tendu.

On aurait pu croire que la perspective de l'adoption du futur cadre aurait mis du baume au cœur de ceux-ci. Or, force est de constater que ce ne fut pas le cas puisque la concertation sociale sur le sujet s'est soldée par un constat d'échec, les organisations syndicales déplorant que contrairement à ce qui avait été « promis » et prévu pour les agents de la ville, ce ne sera pas 50% du personnel qui devra être à terme nommé mais 50% du cadre statutaire, qui coexiste au CPAS, et contrairement à la Ville, avec un cadre contractuel.

Pointons à présent une catégorie, spécifique à plus d'un titre, du personnel du CPAS que forment les **Aides familiales** (dont on a parfois tendance à oublier qu'il s'agit bien de personnel du CPAS). On le sait, ce service à la population, hérité de la Ville en 1989 celle-ci ne pouvant plus faire face à ses contraintes financières, est structurellement en déficit. Il est chiffré pour l'année 2012 à environ 500 000 €. Le groupe MR regrette que la note de politique générale passe à côté de la question primordiale qui est la survie du service des Aides familiales. Ces agents sont déjà en situation jugée depuis longtemps discriminatoire puisque leur taux d'absentéisme est contrôlé comme ne l'est celui d'aucun autre agent du CPAS et ce, pour des raisons évidentes de mode de subventionnement (tarif journalier sur base de barèmes inadaptés qui ne reflètent pas l'importance du travail réalisé par les aides familiales). Cette discrimination est aujourd'hui encore renforcée puisque cette catégorie de personnel a purement et simplement été exclue du futur cadre. Nous estimons qu'on ne peut s'exonérer de mettre ce débat sur la table des discussions, débat qui, si l'on ne veut pas qu'il soit conclu par une suppression du service, ne pourra être résolu qu'en concertation avec la Ville. Or, la note sur les synergies ne répond en rien à notre inquiétude puisqu'aucune piste n'est avancée concernant ce service. Toujours concernant le service de maintien à domicile et de manière plus anecdotique, nous

espérons également que la constitution du dossier d'engagement d'un ergothérapeute ne prendra pas autant de temps que celui de l'esthéticienne sociale dont on « envisage toujours » la concrétisation.

Notons encore que les mesures de revalorisation salariale n'ont pu être effectives comme initialement prévue sur le budget 2011 mais reportée au budget 2012 – on s'en réjouit-, pour autant qu'on ait terminé la formation des évaluateurs et les évaluations des agents...

On doute également de la mise sur pied courant 2012 de la cellule GRH, dont on parle aussi depuis un certain temps, puisque celle-ci dépend étroitement du vote du cadre qui prévoit l'engagement de deux attachés spécifiques permettant la mise en fonction concrète de ce service. Or, le présent budget ne tient en aucune manière compte du projet de cadre actuellement à l'étude puisqu'aucun impact budgétaire n'est prévu pour l'année 2012.

De manière plus anecdotique, nous soulevons que contrairement à ce que prescrit la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2012, nous ne disposons ni du tableau du personnel (du plan d'embauche et de promotion de l'année en cours – mais là existe une logique) ni du tableau mettant en exergue le personnel affecté aux cabinets ou mis à disposition des services extérieurs aux CPAS, notamment les ASBL et associations chapitre XII.

De même, le plan des formations n'a pas été mis à notre disposition. A ce sujet, nous rappelons à la majorité en place, notre souhait émis à plusieurs reprises de voir mise sur pied une bibliothèque virtuelle, qui pourrait contenir les documents et rapports de formation et ainsi permettre à un maximum d'agents de bénéficier à moindre coût des informations et données communiquées aux divers colloques, journées d'études,...dont le return est souvent bien difficile à mesurer. Mais pour cela faudrait-il encore un intranet efficient.

Comment, sur base de ces éléments, remotiver les agents du CPAS pour qu'ils continuent à assumer, dans des conditions convenables, et avec la faible marge de manœuvre qui est celle du CPAS de Liège au jour d'aujourd'hui, les importantes missions qui leur sont confiées. C'est sur ce point qu'il s'agit d'être novateur et créatif. Or, que nous propose la note de politique générale ?

EN MATIERE D'INFORMATIQUE

Nous le soulignons depuis 5 ans déjà, l'outil informatique est l'élément indispensable pour aider à compenser la surcharge de travail des agents du CPAS. Si nous nous réjouissons de constater que ce message semble enfin intégrer par la majorité et de

lire qu'un montant de 277.500 € d'investissements en achat de matériel informatique est prévu au budget 2012, notre joie est vite réduite lorsqu'on apprend que la priorité que donne le Président du CPAS à cet outil sera soumise au nouveau Secrétaire général pour intégration dans son projet stratégique annuel, ...autant dire que cette priorité ne se verra réellement concrétisée qu'au mieux dans le cadre du cahier de modification budgétaire et, plus probablement, au lendemain des prochaines élections communales.

EN MATIERE DE PATRIMOINE

A nouveau, nous constatons que 1.673.000 € d'investissements en matière de maintenance ou rénovation de patrimoine sont prévus au budget 2012 et l'on ne peut que s'en réjouir.

Mais il saute aux yeux que dans ce montant sont compris des travaux postposés d'année en année et qui répondent à des vœux pieux, non autrement exprimés dans la note de politique général et nous relevons pour exemple :

- « Nous avons l'intention de relocaliser les services actuellement situés sur le site du Plope ». Cela fait quasi une législature qu'on en parle et je pense qu'on en parlera encore dans un an. En attendant, les agents sont toujours confrontés à un bâtiment qui contient de l'amiante dont les particules fort heureusement ne seraient pas volatiles, selon un rapport dont on ne sait s'il est toujours valable.
- « une solution sera recherchée par le bâtiment du SADA » : nous espérons sincèrement qu'elle sera trouvée !
- « les chaudières du bâtiment central seront remplacées ». Il ne s'agit là que du report d'une décision antérieure. Sera-t-elle réellement concrétisée quand on sait le gouffre énergétique que représente ce bâtiment ? La question du déménagement du bâtiment central a été posée maintes et maintes fois mais jamais une démarche proactive en ce sens n'a été entamée. Voilà une nouvelle tâche qui incombera au futur secrétaire général pour un prochain exercice budgétaire.

Nous arrêterons là ce relevé, heureux toutefois de constater qu'on n'a plus la prétention de croire que l'urgence sociale se verra un jour installée dans les locaux de l'hôpital St-Laurent.

Par ailleurs, le groupe MR rappelle une fois encore qu'on ne pourra faire l'économie d'un audit de notre patrimoine, que ce soit des locaux affectés aux services du CPAS ou du patrimoine privé. En effet, comment participer au souhait de notre bourgmestre de voir réalisé un audit sur les synergies notamment en matière de regroupement des services et de gestion du patrimoine quand on ne peut que constater notre méconnaissance de celui-ci. Pour rappel, nous attendons toujours la réunion du groupe de travail patrimoine

ainsi que le cadastre actualisé du patrimoine du CPAS...sans doute une nouvelle tâche qui attend notre futur secrétaire général.

Enfin, plus particulièrement en matière de patrimoine privé mis en location, force est de constater que l'état de nos bâtiments se dégrade d'année en année frôlant parfois l'insalubrité. Les rénovations en vue d'une mise en conformité se dévoileront chaque année plus lourdes et plus coûteuses. Or, il ne peut plus être plus toléré de mettre en location des biens dont la sécurité n'est pas à 100% garantie. Le calcul, sur base de l'audit du patrimoine réclamé depuis 5 ans, permettrait de mettre en rapport les recettes basées sur les loyers et les investissements à consentir pour maintenir le patrimoine productif en état. Mais nous sommes convaincus que le résultat de ce calcul nous poussera à poursuivre de manière intensive, notre politique de vente de patrimoine privé.

SYNERGIES

D'emblée le groupe MR souligne que d'après la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2012, le rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune et l'avis du comité de concertation seront remis à chaque membre du Conseil de l'action sociale au moins sept jours francs avant la date de la séance au cours de laquelle ils seront discutés. Ce ne fut pas le cas mais nous n'en ferons pas une affaire d'état.

Chaque mot compte : il s'agit bien dans ce rapport d'envisager les mesures permettant les économies d'échelle, les suppressions de double emplois ou les chevauchements d'activités.

Bien sûr, il est plus aisé de parler de « note sur les synergies », expression fourre-tout où l'on met en avant toute espèce de collaboration, partenariat, participation, concertation, échange de bon procédé, subventionnement, actions communes, commissions communes,...qui ne sont jamais que le reflet du lien naturel qui lie l'autorité communale à son CPAS.

Mais en réelles mesures d'économies d'échelle, de suppression des doubles emplois ou chevauchements d'activités, que relevons-nous concrètement ?

- 5 marchés communs passés avec la ville
- La mise à disposition par la Ville d'un agent de prévention à 6/10^e temps. Premier petit pas véritablement concret en vue d'une suppression de double emploi.
- Déménagements et délocalisations de certains services vers des bâtiments de la ville.

Le groupe MR reste convaincu que ces démarches doivent se multiplier, voire se systématiser. Nul marché ne devrait être envisagé avant concertation préalable avec les services communaux (à simple titre d'exemple, citons l'entretien et la réparation des ascenseurs, du matériel de chauffage, sanitaire, la fourniture de matériel de bureau, de mobilier de bureau,...et la liste pourrait être longue encore).

Nous rappelons que pour pouvoir participer efficacement à la poursuite du groupe de travail Ville-CPAS « recherche de synergies » dans la gestion des patrimoines privés, nous ne pourrions faire l'impasse sur un cadastre de notre propre patrimoine, comprenant nécessairement un audit énergétique.

Est-ce suffisant ? Va-t-on assez loin ? S'agit-il de réelles économies d'échelles et suppression de double emploi et chevauchements d'activités. Le groupe MR reste convaincu que pour améliorer la situation du CPAS de Liège, il faudra aller plus loin, pour aboutir un jour à la réflexion inverse : que garde-t-on au CPAS ? Car s'il est évident que les services sociaux doivent rester au CPAS, rien n'empêcherait un regroupement de l'ensemble des services administratifs (administration générale, recette, service patrimoine, services archives,...) avec ceux de la Ville.

Conclusions

Le groupe MR a l'impression que malgré l'optimisme qui semble se traduire dans les chiffres, on ne peut nier la situation économique et sociale actuelle et qui engendrera à termes, nous en sommes convaincus, une augmentation du nombre de dossiers à gérer par un nombre moindre d'agents.

Cadenassé par un plan de gestion drastique et à la limite de l'épuisement des derniers fonds de réserve, le CPAS de Liège se doit de faire preuve de créativité. Or, la note de politique générale ne propose aucune mesure réellement innovante, se limitant à mettre en avant un mille feuilles de déclarations de « bonnes » intentions dont on ne perçoit pas une réelle volonté de concrétisation.

Le budget 2012 est donc à nos yeux un budget factice à deux titres :

- Quant à son équilibre budgétaire ;
- Quant à ces défis qui, soyons à 50% honnêtes seront reportés sur les épaules du futur Secrétaire général et, pour être à 100% honnêtes, au lendemain des prochaines élections dont la structure et le financement du CPAS sera l'un des enjeux primordial !

Pour ces motifs, le groupe MR vote contre le budget 2012 du CPAS de Liège.

Des propositions

1. Plus de Liégeois !

Michel Péters

Après avoir compté jusqu'à plus de 230 .00 habitants au moment de la fusion des communes, la Ville de Liège s'est dépeuplée comptant un peu plus de 184.000 habitants en 2003.

Aujourd'hui, la tendance semble s'inverser, mais trop timidement.

Pourtant, le retour d'habitants à Liège est indispensable à divers niveaux :

- Finance (taxes et impôts divers)
- développement commercial
- mobilité
- rôle de métropole
- etc.

Comme c'est le cas au Canada notamment, il importe de mener une réflexion profonde sur les éléments à mettre en place pour faire revenir des habitants à Liège.

Le MR suggère donc le financement d'une réflexion externe visant à mettre en place un véritable plan d'aménagement et de développement urbain dont l'objectif serait un accroissement sensible du nombre d'habitants.

Cet accroissement nécessite, à notre sens, des démarches proactives multiples, une cellule spécifiquement dédiée, un environnement fiscal incitatif, etc., mais il reviendra à la mission de consultance d'en déterminer les orientations principales.

A cet effet, un budget de 200.000 €, en 2012 et en 2013, devrait être prévu.

2. Réduction des additionnels au précompte immobilier

Michel Péters

- Il est proposé de ramener le taux des additionnels au précompte immobilier de 2870 à 2860.

Justification

Un des principaux défis auxquels la Ville de Liège doit faire face est celui de l'évolution de sa population. Si aujourd'hui, de prime abord, le chiffre s'est stabilisé et est même reparti à la hausse, force est de constater que c'est dans des tranches de population précarisée. C'est admis et même avancé par le Collège des Bourgmestres et Echevins (voir Déclaration de Politique Générale pour la présente législature communale).

Il faut donc pouvoir développer des actions pour ramener à Liège des personnes à revenus moyens et élevés à même de contribuer aux recettes de la Ville.

Force nous est malheureusement de constater que dans le cadre du budget 2012 et surtout des mesures fiscales envisagées, il n'y a rien de concret à ce sujet. Les remises au précompte immobilier pour travaux de construction ou de rénovation n'ont manifestement toujours pas le succès escompté.

Pourtant, par le biais notamment de sa fiscalité, la Ville de Liège pourrait mener une politique dynamique de retour à la Ville combinée à une série d'actions promotionnelles spécifiques sur les qualités et les avantages de la vie en ville.

Dans une telle démarche, il faut un geste fort et le groupe MR au Conseil communal dépose un amendement visant à réduire les additionnels au précompte immobilier de 2870 à 2860 soit une réduction de 10 centimes qui représente une somme de 200.000 €.

Cette proposition peut bénéficier immédiatement à toutes les Liégeoises et tous les Liégeois.

En fait ce que nous voulons c'est qu'un véritable débat s'ouvre, et que nous n'avons pas pu obtenir, quant à une véritable remise à plat de la fiscalité communale et qu'elle soit repensée dans une approche dynamique de retour à la ville.

3. Mission de réflexion - conseil visant à améliorer et optimiser le fonctionnement de l'administration communale

Gilles Foret

Dans le prolongement de l'adoption du nouveau cadre du personnel communal en juin 2010 et dans le mouvement initié par la Province et d'autres communes, je propose au Collège d'entreprendre sans plus tarder un processus d'analyse visant à **améliorer et optimiser le fonctionnement de l'administration communale**.

Le secteur public, en tant que prestataire de services, est soucieux de répondre aux attentes de ses citoyens. Ces besoins, en constante évolution, nécessitent assurément la modernisation des services appelés à y répondre.

Comment garantir des services publics de qualité au profit du plus grand nombre, assurés par un personnel motivé, responsable et heureux dans sa fonction ?

Comment améliorer la qualité, la célérité et la proximité du service rendu sur base du développement de modes de fonctionnement simplifiés et efficaces assurant aux agents de meilleures conditions de travail ?

Il est essentiel de mieux fonctionner ensemble au bénéfice de la collectivité dans toute sa diversité et favoriser l'épanouissement professionnel des acteurs du service public.

La mission de réflexion - conseil que je vous propose d'initier a pour but d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des services de l'Administration par l'analyse des points forts et des points d'amélioration, par l'élaboration de pistes pour optimiser l'efficacité, par l'évaluation de l'adéquation ressources humaines / charges de travail.

La méthode utilisée doit être participative et positive !

- Participative en ce sens que les agents communaux doivent être impliqués dans l'analyse et les propositions d'amélioration.

- Positive en ce sens que l'objectif est d'améliorer le fonctionnement et non pas de juger les personnes sur les actes passés !

Par ailleurs, il serait intéressant pour les responsables politiques que nous sommes de pouvoir connaître les coûts nets des services rendus par activités. Ne pourrait-on pas initier l'instauration d'une comptabilité plus analytique en consolidant les recettes et dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert ?

Afin d'amorcer cette démarche novatrice sans plus tarder, je vous propose d'inscrire un amendement au BUDGET 2012 pour la financer.

4. Développement territorial et mobilité

Gilles Foret

Pour assurer les conditions de vie répondant aux aspirations de nos concitoyens et soutenir l'économie locale, il faut garder et attirer à Liège celles et ceux qui par leur travail ou leurs investissements créent notre richesse.

A l'heure de choix cruciaux pour l'avenir de notre ville, de notre région, il est particulièrement navrant de déplorer l'absence de débat sur la vision globale et les orientations vers lesquelles notre Ville se tourne au niveau du développement territorial !

Pourquoi ne bénéficie-t-on pas, à l'heure actuelle, d'un véritable **MASTER PLAN** partagé, fil conducteur du développement de notre territoire des 20 prochaines années ? De quels outils dispose-t-on actuellement pour promouvoir et vendre Liège comme terre d'investissements ? Comment envisage-t-on la promotion de notre potentiel à l'extérieur de nos frontières ? Qu'ira-t-on présenter comme projets innovants et attractifs au prochain MIPIM ?

Où en est-on dans les conclusions du **Plan Urbain de Mobilité** ? Ca fait plus de 20 mois que nous souhaitons prendre connaissance de ses conclusions et en débattre !

Où en est-on dans l'élaboration du **Règlement Communal d'Urbanisme** ? Le chantier entrepris sous l'ancienne législature n'a toujours pas repris ... Le règlement sur les bâtisses est pourtant devenu obsolète.

Qu'attend-on pour apporter plus de clarté et réaliser enfin ce nouvel outil ?

Nos **services** sont-ils suffisamment armés pour aborder sereinement et efficacement les enjeux des prochaines années ? Les ressources humaines sont-elles suffisantes ? Les conditions de travail et les outils mis à disposition sont-ils bien adaptés ?

Afin de nous permettre d'exercer notre travail correctement, est-il envisageable de tenir à la disposition des conseillers communaux un **tableau de bord** transversal détaillant le suivi des projets liégeois ?

Donnons-nous les moyens de nos ambitions et apportons un peu de méthodologie collective dans notre travail !

« Il n'y a pas de vents favorables pour ceux qui ne savent pas où aller » Sénèque

5. Dynamique créative et proactive de l'image internationale de Liège

Gilles Foret

Dans le prolongement de l'inauguration à Liège en 2009 d'infrastructures d'envergure internationale comme le Musée Curtius et la Gare Calatrava,

Dans la continuité du colloque organisé en octobre 2009 par l'Interface Entreprises-UIg et le GRE sur le thème « Liège créative » dont les conclusions portaient sur la nécessité d'élaborer une vraie stratégie de marketing destinée à valoriser nos points forts,

Dans la course à la candidature de la Ville de Liège à l'organisation d'une Exposition internationale en 2017,

Il est nécessaire d'amplifier dès à présent la dynamique de promotion économique, touristique et culturelle de Liège sur le plan européen et international.

Il faut également accroître nos efforts au niveau de la politique d'accueil des visiteurs étrangers !

Je propose à cet effet 2 amendements :

1° Ajout d'un article budgétaire prévoyant l'inscription d'un montant de 34.000 € pour l'étude sur les besoins en langues de nos agents communaux ainsi que pour la mise en place de formations pour acquérir, améliorer et préserver les compétences linguistiques.

2° Ajout d'un article budgétaire prévoyant l'inscription d'un montant de 100.000 € pour l'étude et la conception d'un véritable plan de marketing urbain à dimension internationale.

6. Mise en place d'un numero de téléphone vert

Diana Nikolic, Christine Defraigne, Nicole Anoul, Elisabeth Fraipont, Chantal Mezen

Il est proposé de créer un article au budget 2012 la mise en place d'un numéro de téléphone vert de la Ville de Liège.

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services et le créditera d'un euro prévisionnel.

Justification

Il s'agit de proposer un numéro de téléphone central, de préférence gratuit, grâce auquel les citoyens liégeois, mais aussi les commerçants et entreprises présents sur le territoire de la Ville, pourraient signaler tout problème ou défaut de propreté, d'éclairage, de voirie, de mobilier urbain, etc. qui peuvent avoir un impact négatif sur le cadre de vie, voire entraîner un sentiment d'insalubrité et d'insécurité.

De nombreuses communes proposent déjà un numéro vert pour tout ce qui concerne la propreté publique. D'autres un numéro central pour tout ce qui touche la vie de ses citoyens.

7. Soutien aux marches exploratoires

Diana Nikolic, Christine Defraigne, Nicole Anoul, Elisabeth Fraipont, Chantal Mezen

Il est proposé de créer un article au budget 2012 pour le soutien à l'organisation et au suivi de marches exploratoires sur le territoire de la Ville de Liège

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services et le créditera d'un euro prévisionnel.

Justification

Les marches exploratoires permettent de faire une évaluation critique et empirique de l'environnement urbain, sous forme d'enquête sur le terrain, en s'appuyant sur le principe que les populations des quartiers, et plus particulièrement les groupes plus vulnérables (femmes, seniors,...), sont les mieux placés pour identifier des éléments susceptibles d'affecter le sentiment de sécurité. Ce type d'action favorise en outre l'appropriation par les participants de l'espace public afin qu'ils puissent profiter pleinement des ressources de la ville et qu'ils circulent librement, à tout moment.

Une douzaine de marches ont déjà été menées dans huit quartiers de la Ville de 2004 à 2005, en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin et le soutien du PFGV. Cette première vague de marches a été mise en place à l'attention des femmes vivant au sein des quartiers.

A l'initiative de la Commission Femmes & Ville, il y a eu une série de marches exploratoires en 2006. Tout récemment, cette même commission vient de relancer le processus en organisant des marches exploratoires de jour mais également de nuit et ce, dans deux quartiers précis et choisis : « le Carré » et « le Jardin Botanique ».

Les recommandations provenant de ces marches exploratoires ont permis de procéder à un certain nombre d'aménagements concrets de l'espace public.

Il est indispensable que la Ville soutienne l'organisation de telles marches exploratoires sur son territoire.

8. Mini-site internet sur les places d'accueil de la petite enfance

Diana Nikolic

Il est proposé la création d'un mini-site destiné à l'information sur l'accueil de la petite enfance et à l'information dynamique des disponibilités dans les structures d'accueil à Liège.

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services.

Justification

La Ville de Liège a publié un répertoire des milieux d'accueil de la petite enfance. Il s'agit d'un carnet imprimé ou à télécharger sous forme de PDF sur le site internet de la Ville. Il serait utile de disposer d'un outil permettant une consultation plus facile et dynamique, notamment par le biais de critères de recherche, par quartiers, par horaires, etc.

9. Cartographie des rues et voiries

Diana Nikolic

Il est proposé de créer un article au budget 2012 pour permettre l'acquisition de solutions informatiques modernes et performantes en vue de cartographier les voiries communales et de gérer les données y relatives.

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services et le créditera d'un euro prévisionnel.

Justification

La Ville de Liège gère près de 600 km de voiries. Le cadastre des voiries actuel consiste en une fiche par rue. Une cartographie permettrait d'avoir une vue d'ensemble.

En outre, il est indispensable d'envisager l'ensemble des fonctions d'une voirie, de la réfection de la route en tant que telle jusqu'à l'éclairage, en passant par l'aménagement des trottoirs et des abords. Il existe des solutions informatiques permettant la saisie de toutes ces données sur le terrain ainsi que la gestion et la coordination des interventions en temps réel.

10. Mise en place d'un service SMS

Diana Nikolic et Fabrice Drèze

Il est proposé de créer un article au budget 2012 pour la mise en place d'un service SMS pour diffuser certaines informations à la population.

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services et le créditera d'un euro prévisionnel.

Justification

La Ville doit s'adapter aux outils de communication actuels. Il s'agit de proposer un système d'information par SMS pour avertir la population de certaines situations d'urgence et des éventuelles mesures de sécurité à observer. Il fonctionne selon un système d'inscription de la population à ce service. A terme, l'on pourrait envisager d'offrir un panel d'informations plus large et/ou à la carte (délivrance de documents administratifs, événements, vie associative, etc.).

11. Création d'un outil pédagogique à disposition des enseignants sur le principe d'égalité Hommes-Femmes.

Elisabeth Fraipont ; Nicole Anoul ; Christine Defraigne ; Chantal Mezen ; Diana Nikolic

- Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 pour la création d'un outil pédagogique à disposition des enseignants sur le principe d'égalité Hommes-Femmes.
- Le Collège communal choisira le numéro d'article budgétaire voulu en accord avec les services et le créditera pour un montant de 1 € prévisionnel.

Justification

Les inégalités de traitement entre filles et garçons sont relevées à différents niveaux de l'éducation (de la crèche à l'université) : accès aux études, accès aux études, accès aux professions, composition du corps enseignant, matériel pédagogique, stéréotypes véhiculés,...

Il existe, pourtant, un Décret modifiant le programme obligatoire des filières pédagogiques dans les Hautes Ecoles de la Communauté Française et instaurant, explicitement, la dimension de genre dans l'intitulé du cours « Approche théorique, approche pratique de la diversité culturelle ».

Mais, comme le démontrent divers travaux et comme le dénoncent les associations de terrain, les enseignants soit ne savent pas vraiment comment traiter le thème « genre », soit le noient dans « diversité » et vont jusqu'à nier les inégalités.

Il est nécessaire d'apporter plus d'attention à la dimension de genre en tant qu'aspect de l'égalité.

Cela relève, de prime abord, de l'éducation civique mais finalement, de l'ensemble des matières visées par l'enseignement.

Il s'agit d'une notion à appréhender de manière transversale.

Un outil pédagogique doit être mis à disposition des enseignants leur permettant, ainsi, d'insuffler le principe d'égalité dans l'ensemble des cours prodigués.

La Ville de LIEGE doit veiller à intégrer dans la formation des enseignants une sensibilisation au principe d'égalité à transmettre aux générations futures.

12. Promotion de la mixité et de l'égalité Homme-Femme dans les maisons de jeunes

Elisabeth Fraipont ; Nicole Anoul ; Christine Defraigne ; Chantal Mezen ; Diana Nikolic

- Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 pour la création d'un outil promotionnant la mixité et l'égalité Homme-Femme dans les maisons de jeunes.
- Le Collège communal choisira le numéro d'article budgétaire voulu en accord avec les services et le créditera pour un montant de 1 € prévisionnel.

Justification

Des investissements sont en cours et à venir en vue d'infrastructures à destination de jeunes (Maison de Jeunes de Bressoux-Droixhe, Glain, Thier-à-Liège, Burenville).

Les maisons de jeunes se veulent des lieux d'épanouissement, de rencontre et d'appréhension sociale.

Il faut constater que, malheureusement, ces maisons de jeunes sont, souvent, exclusivement, fréquentées par des garçons et jeunes hommes ; les filles et jeunes filles n'y trouvent, dès lors, pas, réellement, une place ce qui les prive d'activités nécessaires à leur développement personnel.

De la même manière, les animateurs sont le plus souvent masculins s'imposant mieux à une population juvénile masculine qu'une animatrice féminine.

Aussi, dans le cadre d'octroi des subsides aux maisons de jeunes, conviendrait-il, dans le chef de la Ville de Liège, de conditionner l'octroi desdits subsides au respect de la mixité et de l'égalité au sein des établissements sous l'angle de la fréquentation des maisons de jeunes et sous l'angle de leur animation. Des évaluations périodiques devraient être mises en place pour mesurer l'impact dudit conditionnement.

13. Règlement relatif à l'octroi d'indemnités en faveur des commerces de détail et établissements HORECA en cas de travaux publics.

Elisabeth Fraipont

- Modification du règlement communal - exonération des taxes grevant les activités commerciales durant la durée des travaux publics.

Justification

La Ville de Liège a connu, connaît et connaîtra de multiples chantiers en 2012.

Un manque à gagner est constatable, dans le chef des commerçants, durant les chantiers.

Si l'octroi d'indemnités paraît être une première prise en considération du préjudice commercial, cette initiative est insuffisante pour pallier la perte financière engendrée parce que trop limitée temporellement et pécuniairement.

Aussi, il conviendrait d'exonérer les commerces, concernés par les chantiers de travaux publics avoisinants, des taxes les grevant et ce, durant le temps effectif de privation de jouissance de la voie publique.

14. Augmentation de la dotation pour la « Cellule Tram »

Christine Defraigne, Elisabeth Fraipont et Raphaël Miklatzki

- Il est proposé d'augmenter la dotation (actuellement à 0€) de 130.416 € pour la cellule sur l'étude du projet du tram à Liège.

Justification

Le tram à Liège devrait, si on en croit les déclarations du Gouvernement wallon, être un jour ou l'autre une réalité grâce à l'investissement de 500 millions d'euros via un partenariat avec le privé. L'axe choisi pour les premiers travaux serait la ligne Jemeppe-Herstal.

Il est indispensable que la Ville soit déterminée dans ce dossier et il est dès lors proposé de soutenir de manière plus sérieuse la cellule d'accompagnement pour le tram.

Cette cellule devra avoir pour mission de déterminer rapidement le tracé précis du tram sur le territoire de la Ville et devra avoir pour but de réduire au minimum les nuisances pour les riverains et les commerçants. Elle devra également permettre une concertation entre les autorités et les riverains, concertation actuellement oubliée par les autorités wallonnes.

Un refinancement de cette cellule aura pour avantages :

- De rendre la Ville plus active dans ce dossier et ne pas attendre que la Région gère les travaux ;
 - D'intégrer systématiquement dans les études sur les futurs travaux à Liège l'éventualité d'implanter le tram ;
 - D'étudier l'implantation du tram sur la place des Guillemins en lieu et place des bus ;
 - D'avoir un rôle d'information vis-à-vis des riverains de la future ligne de tram ;
 - De réduire au maximum les nuisances pour les riverains.
-

15. Promotion du Secal à Liège

Christine Defraigne, Nicole Anoul, Elisabeth Fraipont, Chantal Mezen et Diana Nikolic

- Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 intitulé « Promotion du Service des créances alimentaires » .
- Le Collège communal choisira le numéro de l'article en accord avec les services et le créditera d'un euro provisionnel.

Justification

Alors que 35,3% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, le Service des créances alimentaires (Secal) a été créé en 2003 pour répondre au problème du non paiement des pensions alimentaires.

Depuis 2003, ce service avance les pensions alimentaires non payées, pour les enfants uniquement.

Un des buts du Secal est donc de lutter contre la pauvreté en réduisant au maximum le temps pendant lequel la famille ne bénéficie pas de la pension alimentaire à laquelle elle a droit en faisant pression sur le débiteur pour qu'il paie la somme ou en avançant une partie de la somme.

Et pourtant, qui connaît le Secal de Liège ?

Un problème souvent évoqué est que de nombreuses femmes ignorent encore l'existence de ce service.

Le Mémoire du Plan communal liégeois de Lutte contre la Pauvreté indique d'ailleurs clairement la nécessité d' « assurer la promotion et le développement du financement du Service des créances alimentaires (SECAL) auprès des personnes socialement défavorisées ».

16. Investissements dans le cadre du retour du Tram à Liège

Christine Defraigne, Elisabeth Fraipont et Raphaël Miklatzki

- Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 intitulé « Investissements pour le retour du tram à Liège ».
- Le Collège communal choisira le numéro de l'article en accord avec les services et le créditera d'un euro provisionnel.

Justification

Si on en croit diverses déclarations du Gouvernement wallon, le tram devrait faire son retour à Liège dans les prochaines années.

Il est indispensable que la Ville soit déterminée dans ce dossier capital pour la mobilité à Liège.

La Ville doit être un véritable partenaire pour collaborer au mieux avec les différentes autres instances concernées par le dossier.

Afin de montrer son implication et sa volonté absolue de faire revenir le tram à Liège, quelques investissements préalables devraient être prévus et réalisés dès que possible.

Cet article semble indispensable alors que la Région va devoir prendre des décisions concrètes et que rien, ou très peu, n'a jamais été inscrit au budget de la Ville pour prévoir l'arrivée du tram.

17. Investissements pour une salle d'événements estudiantins

Christine Defraigne et Michel Péters

- Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 intitulé « Investissements pour une salle d'événements estudiantins ».
- Le Collège communal choisira le numéro de l'article en accord avec les services et le créditera d'un euro provisionnel.

Justification

Cela fait plus de 20 ans maintenant qu'il est question de construire une salle de guindailles pour les étudiants à Liège.

La Spi+ a été chargée par la Ville de Liège et l'Université de Liège de mettre ses compétences au service de ce dossier.

Un travail de prospection devrait être mis en place en vue de trouver un bâtiment existant ou un lieu pouvant accueillir une nouvelle construction.

Les guindailles liégeoises sont hébergées depuis de (trop ?) nombreuses années dans un chapiteau situé au Val Benoît, site que la Spi+ a été chargée de réhabiliter. La Spi+ a garanti aux étudiants qu'ils pourraient rester sur place et continuer à utiliser le site jusqu'à la fin 2012, mais personne ne sait ce qu'il adviendra des guindailles liégeoises après cette date.

Il est essentiel que la Ville soit proactive dans ce dossier, qu'elle propose des sites susceptibles d'accueillir cette nouvelle salle et que les différents intervenants se rencontrent afin d'établir une vision commune du projet.

Dans ce dossier, une aide financière de la Ville ne pourrait qu'amener une solution plus rapide.

18. Investissements pour l'aménagement d'infrastructures sportives pour les filles

Christine Defraigne, Nicole Anoul, Elisabeth Fraipont, Chantal Mezen et Diana Nikolic

Il est proposé de créer un article au budget 2012 intitulé « Investissements pour l'aménagement d'infrastructures sportives pour les filles ».

Le Collège communal choisira le numéro de l'article en accord avec les services et le créditera d'un euro provisionnel.

Justification

Les infrastructures pour les jeunes telles que plaines de jeux comptent souvent du mobilier spécifique destiné à la pratique de sport tels que le football ou le basket. Il conviendrait d'envisager de doter certains bâtiments publics, écoles, maisons de jeunes, etc. d'un espace destiné, par exemple, à la pratique de la danse : parquet, miroirs, barres et installation audio.

Ces espaces pourraient être notamment cofinancés par la location à des ASBL ou à des indépendantes à titre complémentaire qui proposent des cours de danse et qui sont obligées de se tourner vers le privé pour trouver des salles à louer. Ces cours de danse auraient, en outre, pour avantage d'augmenter l'offre d'activités extrascolaires, au cœur des quartiers, à destination des enfants.

19. Création d'une carte des wifi gratuits sur le territoire de la Ville de Liège

Christine Defraigne, Elisabeth Fraipont et Raphaël Miklatzki

Il est proposé d'ajouter un article au budget 2012 intitulé « Création d'une carte des wifi gratuits sur le territoire de la Ville de Liège ».

Le Collège communal choisira le numéro de l'article en accord avec les services et le créditera d'un euro provisionnel.

Justification

Proposition que la Ville crée et place sur son site Internet une carte des wifi disponibles sur le territoire comme cela a été fait à Bruxelles notamment.

La concurrence est rude entre de nombreuses villes qui sont très proches et il est obligatoire d'être toujours plus inventif que les autres pour attirer les touristes.

Par ailleurs, le coût de cette initiative devrait être très peu élevé.

Ce projet rencontrerait l'intérêt, entre autres, des hôtels, des cafés, des hautes écoles et des auberges de jeunesse.

Il serait une plus-value certaine pour notre Ville.

Liège, le 20 décembre 2011.

AMENDEMENT AU BUDGET 2012 DE LA VILLE DE LIEGE
PAR RAPHAEL MIKLATZKI

Marché à conclure pour la réalisation d'une étude globalisée en matière d'aménagement du territoire de Liège

- il est proposé la création d'une Commission de contrôle des subsides communaux

Le Collège communal choisira le n° voulu en accord avec les services et le créditera d'un montant de 25.000 euros.

Justification :

L'absence de cohérence et de vision actuelle en matière d'aménagement du territoire représente un des maillons faibles dont souffre notre ville.

Depuis trop d'années, le Collège mène en la matière une politique que je qualifierai des petits paquets, sans finalité globale, sans se pencher au préalable sur les conséquences que peut avoir un projet qu'il soutient sur l'environnement tant immédiat que sur les zones périphériques. Les conséquences, évidemment, ne sont pas surprenantes. Elles se traduisent par la paupérisation rapide, sur le plan sociologique, de certaines parties de notre ville et la disparition progressive des activités économiques traditionnelles qui y avaient pris racine. La comparaison est consternante avec l'évolution programmée des autres villes importantes de l'Euregio (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt) sans qu'elle n'émeuve le moins du monde les membres de notre exécutif.

L'exemple le plus patent concerne le dossier des Guillemins, géré à la petite semaine, ce qui s'est traduit par l'inauguration de la Gare Callatrava, dans un champ de pommes de terre. Aujourd'hui, encore, des paramètres importants ne sont pas connus. Il en va ainsi de l'avenir de la rue des Guillemins et du tracé de l'itinéraire qu'empruntera le tram, présenté comme le nouveau mode de transport structurant du 21ème siècle, ils n'ont pas été étudiés préalablement, ni intégrés dans une perspective générale, ce qui nous vaudra des solutions distillées à doses homéopathiques et parfois contradictoires.

Par ailleurs, est-il logique d'activer des zones d'aménagement différées (ZAD) en périphérie, alors qu'au centre, tant d'immeubles d'une qualité architecturale évidente se taudisent et ne font pas l'objet d'une rénovation salvatrice. Cet état du bâti où le meilleur côtoie le pire, interpelle toujours les visiteurs de notre ville. Il donne une image négative et insécurisante de notre cité et freine son redéploiement qui devrait s'articuler sur les synergies entre le culturel et l'économique.

Il m'apparaît dès lors urgent et impératif de susciter une étude globale en matière d'aménagement du territoire dans laquelle les problématiques liées à la mobilité de tous, à l'aspect sociologique et à l'avenir des activités économiques, seraient intégrées. Cette étude devrait, en outre, tenir compte d'une série de paramètres tels le coût des différentes énergies et le réchauffement climatique de nos régions.